



Déclaration de non utilisation de

Diméthylfumarate

Dans la fabrication de **tous** les produits fournis par Siegwirk, le Diméthylfumarate (CAS 624-49-7), ou des matières premières en contenant, ne sont pas utilisés intentionnellement comme ingrédient.

Cependant, la présence à l'état de trace de cette substance dans le produit, provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue¹.

¹ Cependant, nous surveillons et collectons auprès de nos fournisseurs les données sur la teneur en impureté des substances ci-dessus dans les matières premières pouvant en contenir à l'état de trace. Nous pouvons vous assurer que, les traces potentielles sont bien en dessous de 0.1%

Les informations contenues dans ce document reflètent la politique et les engagements de Siegwirk. Cette déclaration est valable sans signature.